

Statistique figurative de la Chambre des Pairs, avant et depuis le cinq novembre 1827 ... par Un contemporain, ex-chasseur de la Garde Nationale de Paris.

[Paris]

EOD – Miljoner böcker bara en knapptryckning bort. I mer än 10 europeiska länder!



Tack för att du väljer EOD!

Europeiska bibliotek har miljontals böcker från 1400-till 1900-talet i sina samlingar. Alla dessa böcker går nu att få som e-böcker – de är bara ett musklick bort. Sök i katalogen från något av biblioteken i eBooks on Demand- nätverket (EOD) och beställ boken som e-bok – tillgängligt från hela världen, 24 timmar per dag och 7 dagar i veckan. Boken digitaliseras och blir tillgänglig för dig som e-bok.

EOD bokens fördelar!

- Få samma utseende och känsla som med originalet!
- Använd ditt standardprogram för att läsa boken på skärmen, zooma och navigera genom boken.
- Skriv ut enstaka sidor eller hela boken.
- *Sök:* Använd fulltextsökning för enskilda fraser.
- *Klipp & klistra:* Kopiera bilder och delar av texten till andra applikationer (t.ex. ordbehandlingsprogram).

Villkor för användning

Genom att använda EOD-tjänsten accepterar du de villkor som ställs av biblioteket som äger den aktuella boken.

- Villkoren på svenska: <http://books2ebooks.eu/odm/html/nls/sv/agb.html>

Fler e-böcker

Redan nu erbjuder 30 bibliotek från 12 europeiska länder denna service.

Mer information finns tillgängliga via <http://books2ebooks.eu> alla boken.

- <http://search.books2ebooks.eu/>

PAIRS ET LE MINISTRE VILLELE,

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS, DE TOUTS LES ÉLECTEURS DE FRANCE ET DE BON NOMBRE DE FONCTIONNAIRES PUBLICS.

Ligg fol.
Bland.
120: f

TABLEAU FIGURATIVE NOMBRE DES PAIRS,

DEPUIS LE CINQ NOVEMBRE 1827,
L'Atlas de M. SAGE (comte de Las Cases),
CHASSEUR DE LA GARDE NATIONALE DE PARIS.

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES PAIRS.
M. DUMAS, chancelier de France, *contresigne l'ord. d'instit. de la pairie.*

PRINCES DU SANG.
Leurs Altesses Royales
Monsieur le Dauphin.
— Duc d'Orléans.
Duc de Chartres.
Duc de Nemours.
Prince de Joinville.
Duc de Penthièvre.
Duc d'Angoulême.
— Duc de Bourbon.

SIGNES EMPLOYÉS.
P. D. M. C. V. B. :
Prince, Duc, Marquis,
Comte, Vicomte, Baron.
h. : héritier (avec date).
(*) : ne siège pas encore.
(x) : exclus.
(d) : réintégré (date).
(m) : du Conseil des Ministres.
P. Pensionnés. (Voy. le Constitutionnel du 4 juillet 1828.)

**(B.) PAIRS CHOISIS PAR LE ROI
DANS LE SÉNAT ET PARMI LES DIGNITAIRES IMPÉRIAUX.
(4 juin 1814.)**

p (*) Abouville, C. (1815); h. 1820. p (*) Alfort, C. (1819). p (*) Alton Stie, C. h. 1820. p (*) Barthelemy, M. p. p (*) Barbé-Marbois, M. p. p (*) Bénédic, P. prend le titre de P. de Talleyrand. p (*) Beaumont-Labonnière, C. p (*) Belliard, (1819). p (*) Boissy d'Anglas (1819). p (*) Cadore, (1819). p (*) Cassiniani, (1819). p (*) Chasseloup-Laubat, M. p (*) Cholet, C. h. 1826. p (*) Clément de Ris, (1819). p (*) Colchen, (1819). p (*) Comte, C. (1819). p (*) Cornudet, (1819). p (*) Curial, C. p (*) Dantziak, Maréc, D. de. p (*) Davoust, C. h. 1819. p (*) Decroix, M. (1817).	p (*) Dedelay-d'Agier, (1819). p (*) Desjardins, (1819). p (*) Destouches, C. h. 1825. p (*) Dupuy, C. p (*) Emery, C. h. 1825. p (*) Fabre de l'Aude (1819). p (*) Felire, D. de; h. 1816. p (*) Gassendi, (1819). p (*) Gourvillain, M. de. p (*) Haubert, C. h. 1825. p (*) Heryvy de Newelle, C. h. 1824. p (*) Jaucourt, M. p (*) Klein, C. p (*) Lacépède, C. (1819). p (*) Lanjuinais, C. h. 1827. p (*) Laplace, M. de; h. 1827. p (*) Latour-Maubourg, (1819). p (*) Leconte de Lisle, C. h. 1818. p (*) Lemercier, C. h. 1827. p (*) Maison, M. de.	p (*) Maleville, M. h. 1824. p (*) Montesquieu, (1819). p (*) Pastoret, M. p (*) Pons, C. p (*) Pérignon, M. h. 1818. p (*) Pontécoulant (1819). p (*) Porcher de Richebourg, C. de; h. 1824. p (*) Rague, Maréc, D. de. p (*) Rampon, (1819). p (*) Reggio, Maréc, D. de. p (*) Sainte-Suzanne, C. de. p (*) Ségur, (1819). p (*) Simonville, M. de; gr. référendaire de la Chambre. p (*) Soules, C. p (*) Tarente, Maréc, D. de. p (*) Tauscher, C. h. 1822. p (*) Trévis, (1819). p (*) Valmy, (1819). p (*) Vauhois, C. de. p (*) Villemazy, C. p (*) Vimar, C.
---	--	--

SUITE DE LA LISTE ALPHABÉTIQUE DES PAIRES ÉTEINTES.

Le Brun de Rochemort, C. Legrand, C. Lenoir-Laroche, C. Lespinasse, C. de.	(x) Moskova, Maréc, P. de; c. à mort par les Pairs, 1815. Rédon, C. Séguier, C. de. Talleyrand-Périgord, Card.	Thévenard, C. Vernier, C. Volney, C. Wagran, D. de; son fils est fait pair en 1815.
---	---	--

deuxième retour. (Pairie Talleyrand.)

(*) La Moignon (Séguir), V. de; h. 1827. p (*) La Roche-Aymon, C. de. p (*) La Rochejaquelein, B. de. p (*) La Rochejaquelein, M. de. p (*) La Suse, M. de. p (*) La Tour-du-Fin-Gouvernet, M. de. p (*) Lauriston, M. de; h. 1828. p (*) Louvois, M. de. p (*) Machault d'Arnouville, C. p (*) Mailly, C. de. p (*) Mathan, M. de. p (*) Moit, C. de. p (*) Montausier, C. de. p (*) Montebello, D. de.	(m) Montesquieu, Abbé D. de. p (*) Morel de Vindé, V. p (*) Mortemart, M. de. p (*) Mun, C. de. p (*) Narbonne-Pelet, D. de. p (*) Nicolai, M. de. p (*) Noé, C. de. p (*) Osmont, M. d'. p (*) Polignac, C. de; prince romain. p (*) Raincourt, M. de. p (*) Rivière, D. de; h. 1828. p (*) Rosambo, M. de. p (*) Rougé, M. de.	p (*) Rully, C. p (*) Sabran, D. de. p (*) S. Priest, C. de; h. 1820. p (*) S. Roman, C. de. p (*) Séguier, B. p (*) Talaru, M. de. p (*) Talleyrand, C. de. p (*) Venue, M. de. p (*) Verne, C. de. p (*) Vibray, M. de. p (*) Wagran, P. de. p (*) Lynch, C.	PAIRS ÉTEINTS. Bausset, Card. de. Ferland, C. Fronville, M. de. Gand, C. de. Gauthebaud, C. Grave, C. de. Juigné, M. de; son frère est fait pair, 1825. La Châtre, M. de. Mouillon, C. Montmorency, Mathieu D. de. Muy, C. du. Suffren-S. Tropez, C. de.
---	--	---	---

on, etc. (Pairie Richelieu (I), Dessolle, Decazes (r) et Richelieu (II).)

Maurice-Mathieu de la Re-dolte, C. p (*) Montalembert, B. de. p (*) Mollien, C. p (*) Montalivet, C. de; h. 1823. p (*) Montesquieu-Fézensac, C. p (*) Mounier, B. p (*) Pange, M. de. p (*) Pelet de La Lozère, C. p (*) Plaisance, D. de; h. 1824. p (*) Pontécoulant, C. de. p (*) Portalis, C. p (*) Rampon, C. p (*) Reille, C. p (*) Ruty, C. h. 1828. p (*) Saint-Simon-Vermandois, M. de.	p (*) Sparre, C. de. p (*) Talbot, M. de. p (*) Trevis Maréc, D. de. p (*) Truguet, C. p (*) Valmy, D. de; h. 1820. p (*) Verhuel, C. p (*) Villegentier, C. (Même jour). S. Aulière, C. de.	PAIRS ÉTEINTS. Dantziak, D. d'. Eclégnac, D. d'. p (*) Lacépède, C. p (*) Gramont d'Aslé, C. p (*) Rapp, C. h. 1821.	PAIRS ÉTEINTS. DUC DECAZES, <i>contresigne l'ordonnance.</i> (12 novembre 1819). p (*) Valmy, D. de; h. 1820. p (*) Verhuel, C. p (*) Villegentier, C. (Même jour). S. Aulière, C. de.	PAIRS ÉTEINTS. DUC DE RICHELIEU (II), <i>contresigne l'ordonnance.</i> (4 avril 1821). p (*) Beurnonville, B. de. QUATRE MINISTRES SORTANT p (*) Pasquier, B. (24 septembre 1821). p (*) Fabre de l'Aude, C. (23 octobre 1821). p (*) Simeon, C. (15 décembre 1821). p (*) Portal, B. p (*) Roy, C.	PAIRS ÉTEINTS. De Bernis, archevêque. Duboix de Sauray, archev.
---	--	--	--	--	--

g ministre, première période. (Pairie Villele.)

p (*) Dodé de la Bruerie, C. p (*) Dubouché, V. p (*) Glanville, B. de. p (*) Juigné, M. de. p (*) Kergorlay, C. Florian de. p (*) Lainé, V.	Marcellus, C. de. p (*) Mesnard, C. de. p (*) Organdis, C. d'. p (*) Puysegur, C. de. p (*) Rostand, M. de. p (*) Tournon, C. de.	Vichy, C. de; évêque. Villeneuve, M. de. Vogüé, C. de. (5 décembre 1824). Villèle-Caraman, év. archevêque; br. cadette. (Suite du 5 décembre 1824). Chabons, C. de; év. Salmon-Du-Châtellier, C. év. (21 décembre 1825). Bausset de Roquefort, C. de; archevêque. (18 janvier 1826). p (*) Gramont d'Aslé, C. de. (5 novembre 1826). Cheverus, C. de; év.	PAIRS ÉTEINTS. Boulogne, évêq. Cousy, C. de; archev. Duchilleau, évêq. De Fontenay, évêq. Frère de Villefrancois, C. archevêque.
---	--	--	--

AUX PAIRS DE 1827!!!

1826. — DROIT D'AINESSE.
Premier article dont le rejet devait entraîner le retrait de la loi Pairs, pour l'article 94. — Contre, 120. Rejeté.

tion, fait retirer la loi sur la PRESSE, dite aussi la LOI VANDALE et l'honneur des Pairs, réjouissances... charges de cavalerie, etc.!

EMPRE!!! LA FRANCE VOUS REGARDE!

IS AU PUBLIC.

trouver le Portrait de l'ex-Président n° 7 et n° 8; mais, sous le prétexte de l'autorisation de publier cette œuvre, l'état refusé, l'espace qu'elle devait recevoir, à la place de cet espace particulier, offrant le résumé de la Commission d'enquête, des membres de la Chambre haute relatifs aux ex-empres et dispositif du jugement.

le titre et sur la couverture d'un poème fameux le, soutenu ou emporté par deux diables, à l'époque de la Direction-Franchet, sans que la publication de ce poème retardé, sous prétexte qu'il ne serait pas permis de publier un portrait d'un personnage vivant. Le même portrait, des accessoires indiqués ci-dessus, devant être joint à l'histoire n° 10, on paraissait en avoir agité la publicité de la Contemporain obtenu, à cet effet, l'agrément de la Messager des Chambres, du 8 juillet.

OUR DES PAIRS.

de la CHARTE CONSTITUTIONNELLE, cette Cour connaît l'histoire et des attentats à la sûreté de l'Etat.

DES PAIRS EN 1828.

MEMBRES.	91
Raymond, C. de.	83
André, C. de.	4
Leclercq, C. de.	55
Decazes, C. de.	5
André, C. de.	5
André, C. de.	119
André, C. de.	3
Total.	365

60 MINISTÈRE DE LA NOUVELLE LOI D'ÉLECTION.
20 février 1820, dure vingt-deux mois.
Retourne à la droite, qui le renverse.
Justice..... De Serre, (Richelieu, prés. sans départem. du 21 déc. 1820).
Aff. étrang. Pasquier, Simonon, Laine, Villele et Portail.
Guerre..... Lat-Maub. Corbière, minist. sans portefeuilles.
Finances..... Roy.
Mais. du roi. Lauriston.
Actes, etc. — Lois d'exception; censure; nouvelle loi d'élection; troubles qu'elle cause; expulsion de doctrinaires; alliance avec la droite; deux de ses membres adjoints au ministère; complot militaire; le pétard; cordon sanitaire; le ministère tombe sous les coups réunis des deux oppositions.

70 1er MINISTÈRE DE LA DROITE.
14 décembre 1821, dure près de trois ans.
Prise de possession par la droite.
Justice..... Peyronnet.
Aff. étrang. Montmorency, Chateaubriand, Corbière.
Guerre..... Victor, Damas.
Marine..... Clermont-Tonnerre.
Finances..... Villele, président.
Mais. du roi. Lauriston.
Actes, etc. — Mécontents égarés et punis à Béfort, Saumur, Toulon, La Rochelle; Ecoles de droit et de médecine fermées; expédition d'Espagne; réformes et destitutions graduelles partout; achat des journaux; régime des élections; nouvelle Chambre; disparition de la gauche; septennalité.

80 MINISTÈRE DIT LE DÉPLORABLE.
4 août 1824, dure près de quatre ans.
Marche victorieuse de la droite.
Justice..... Peyronnet.
Aff. étrang. Damas.
Intérieur..... Corbière.
Guerre..... Clermont-Tonnerre.
Marine..... Chabrol.
Finances..... Villele, prés. l'évêque.
Mais. du roi. Doudeauville. (d'Hermopolis).
Actes etc. — Nouveau régime; Serment de Charles X à la Chartre; censure abolie; espérance et joie universelle, de courte durée; réforme des vieux généraux; loi du sacrilège; loi des communautés religieuses; réduct. des rentes; droit d'ainesse demandé; enfin le Jésuitisme est avoué et l'on marche hautement à l'arbitraire, par la corruption et la violence; fause loi de justice et d'amour, repoussée par les Pairs; réjouissances dans Paris! massacres! première chambre septennale dissoute; soixante-seize Pairs; élections de 1827, constitutionnelles, malgré les circulaires, les fraudes, etc.; le triumvirat élevé à la pairie, et chute du ministère déplorable!

90 MINISTÈRE DE TRANSITION.
4 janvier 1828, dure deux mois.
Promesse de légalité et de loyauté.
Justice..... Portalis.—Finances... Roy.
Aff. étrang. La Ferronnays.
Intérieur..... Martignac.
Guerre..... Decaux.
Marine..... Chabrol.
Cultes..... Evêque d'Hermopolis.

100 MINISTÈRE DIT D'ESPÉRANCE.
3 mars 1828, actuellement existant.
Espérances de mieux!
Justice..... Portalis.—Finances... Roy.
Aff. étrang. La Ferronnays.
Intérieur..... Martignac.—Commerce, S.-Cricq.
Guerre..... Decaux.
Marine..... Hyde de Neuville.
Cultes..... Evêque de Beauvais.
Inst. publiq. Vainesnil.
Mais. du roi. La Boullerie.
Actes, etc. — Ne jamais se presser de faire de compliments à de nouveaux ministres. Elections libres. MM. Roy, de Martignac, La Ferronnays, Hyde de Neuville, à la tribune, donnent des espérances! Ordonnance contre les Jésuites. Mise en accusat. du ministère Villele.

SUITE DE L'EXTRAIT DU DISCOURS DE L'HONORABLE M. LABBEY DE POMPIERRES, DÉPUTÉ DE L'AINES, ETC.

(Voyez colonne correspondante à gauche.)

La chambre jugera si la responsabilité du ministre n'est pas pleinement engagée par ces ordonnances secrètes au moyen desquelles il a cru pouvoir suppléer à des lois que la Chambre ne lui avait pas accordées, notamment pour les dotations de la pairie. Elle jugera s'il est au pouvoir d'une ordonnance de rendre irrévocables et transmissibles des dotations que la loi avait déclarées réversibles à la couronne à leur extinction. Elle jugera enfin si les fonds de l'Etat n'ont pas été détournés de leur destination et aliénés par une simple ordonnance. Il y a contre-seing apposé à un acte qui ne devait émaner que du concours des trois branches de l'autorité législative: c'est-à-dire, d'après les termes du projet de 1814, TRAHISON. Il y a atteinte à une propriété publique, c'est-à-dire, CONCUSSION, d'après les termes du même projet.

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.
Il est de notoriété que M. le président du conseil (comte de Villèle) a pris la direction suprême des affaires étrangères. On vient de tracer le tableau de ce ministère, et il est permis de penser qu'il est plus affligeant encore. Il est urgent pour notre honneur, pour notre sûreté peut-être, de connaître notre histoire diplomatique depuis six ans: les investigations d'une justice sévère peuvent seules nous la révéler.

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.
Portons nos regards sur la direction des affaires intérieures du royaume. Sans parler de l'esprit funeste qui l'anima, il est peu d'administrations qui aient montré, dans les détails, plus de mépris pour les lois, qui ait employé plus souvent des moyens tyranniques et commis plus d'actes arbitraires envers les citoyens.
Le colonel Duflay attaché à son lit avec six anneaux de fer! Le colonel Pailhès, conduit en prison la chaîne au cou! Un vieillard espagnol (Llorente), chassé de France pour avoir écrit l'histoire de l'Inquisition! Un jeune littérateur (Magalon), condamné pour délit de la presse, enchaîné avec un forçat.
Système de terreur organisé pour asservir quiconque reçoit un traitement de l'Etat. Des destitutions soudaines, inévitables, sans pensions de retraite, puissent tout acte d'indépendance, aussitôt qu'il est connu, et retirent leur dernière ressource à des familles ruinées souvent par le service de l'Etat. Préfets, magistrats, fonctionnaires de tout rang, de tout âge, académiciens, députés, pairs de France, bienfaiteurs de l'humanité, grands citoyens, tous sont frappés!... La haine ne s'arrête pas même devant un cercueil!!
Violation directe de l'ordre constitutionnel. L'école de Médecine existait en vertu d'une loi: une simple ordonnance l'a détruite. Les professeurs ne pouvaient être déposés de leurs chaires que par une loi nouvelle ou par un jugement: c'est une ordonnance qui les a renvoyés et qui a choisis leurs successeurs illégaux! Une ordonnance a supprimé ainsi l'école normale, ce bel et utile établissement.

Abus de la force armée. Sept à huit cents jeunes gens, sortant d'un cours de chimie, inopinément enfermés dans le Jardin des Plantes par la gendarmerie, sabrés impitoyablement, sans pouvoir s'échapper, la force armée occupant toutes les issues!

MINISTRE DES AFF. ECCLÉSIASTIQUES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
Après les arrêts de la Magistrature et les décisions de la Chambre des Pairs, contre les Jésuites, ce ministre, accusé de favoriser secrètement leur retour, se défend de toute alliance avec eux et vient nier qu'il leur accorde aucune protection. Plus tard, le même ministre devenu plus hardi, parce que ses alliés sont devenus plus puissants, vient avouer leur existence et reconnaître que sept établissements d'instruction sont dans leurs mains!

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.
La honte de notre pays! L'opinion publique en a fait justice. Quelques faits de détail pris au hasard, ne peuvent être rappelés sans exciter l'indignation.
Le lieutenant-colonel Caron venait d'être condamné par un conseil de guerre; une requête est adressée au Garde-des-Sceaux pour être transmise, au nom du condamné, dans les vingt-quatre heures, à la Cour de Cassation. Trois jours après, le ministre répond par une audience publique indiquée au vendredi 5 octobre. Le lundi, 1er octobre, part de Paris l'ordre télégraphique de mort.... Le mardi, Caron n'existant plus!
Et son corps n'était pas jugé! Le Garde-des-Sceaux n'avait pas saisi la Cour de Cassation de la requête à lui adressée! et son audience n'était remise que parce que lui, Garde-des-Sceaux, présidait les courses au Champ-de-Mars!

On a vu, sous cette administration, hâter des exécutions, pour devancer des pourvois! Affaire déplorable des colons de la Martinique! Retards apportés à la justice qui devait leur être rendue, à la liberté qu'ils devaient trouver sur le sol de la France, leur prison prolongée pendant vingt mois dans les cachots de Brest!
Témoignage de satisfaction donné à cet obscur procureur du roi, qui, pour signaler son dévouement à la police, fait traîner d'un bout de la France à l'autre, de prison en prison, de brigade en brigade, un honnête citoyen (Chauvet) dont l'homonyme se trouvait inscrit dans les registres de cette infâme institution.
Comment désigner ces perceptions faites aux Sceaux dont le budget ne consacre jamais la légalité et dont la distribution ne paraît point dans les comptes? Serait-ce CONCUSSION? Serait-ce DILAPIDATION? ou plutôt ne serait-ce pas L'UN ET L'AUTRE?

CONCLUSION DE L'HONORABLE DÉPUTÉ.
Je crois avoir démontré que les ex-ministres ont immolé à leur désir de rester en place la popularité du trône, nos institutions politiques, nos libertés fondamentales.
En conséquence, je les accuse de TRAHISON envers le Roi, qu'ils ont tenté d'isoler du peuple; je les accuse de TRAHISON envers le Peuple, qu'ils ont tenté d'isoler du Roi.
Je les accuse de TRAHISON, pour avoir attenté à la constitution du pays et aux droits des citoyens. Je les accuse de CONCUSSION pour avoir perçu des taxes non votées et Ici, Messieurs, ma lâche est finie et la vôtre commence. Vous avez à vous prononcer entre une Chambre des Pairs, fidèle à ses serments; des Cours royales impassibles dans leurs arrêts; une Garde nationale qui, dans sa soumission, a donné la preuve d'un dévouement sans borne; la France, enfin, qui vient de vous confier ses destinées, et un Ministère qui a insulté, frappé, licencié tout ce qui lui portait ombrage; un ministère qui a immolé à son pouvoir nos libertés nationales, nos institutions politiques, nos lois militaires et jusqu'à l'indépend. Des cultes; qui, plus féroce que ces hordes du Nord, n'agueres inondant nos provinces, ont lancé sur des citoyens sans armes la force soldée.
Rappelez-vous les soirées des 19 et 20 novembre (massacres de la rue Saint-Denis, etc.), jours de deuil, où l'honneur paisible allant à ses affaires, la mère de famille rentrant à son logis, le fils regardant le toit paternel, l'ouvrier s'approchant de sa modeste demeure, ont reçu de graves blessures, de la main même de ceux qui devaient les en garantir. Songez au sang, si illégalement, si perfidement versé dans la capitale, et prononcez. La France vous regarde, l'histoire vous attend.

SUITE DE L'ESQUISSE CHRONOLOGIQUE, ETC.

(17 juillet.) Réclamation de B. Constant en faveur des déportés de la Martinique. Le Garde-des-Sceaux (Peyronnet) prétend avoir fait son devoir (il a retenu le pourvoi, etc.).
(4 août.) Clôture de la Session (1824).
(4 août.) MM. de Damas, aux Aff. étrangères; Clermont-Tonnerre, à la Guerre; Chabrol de Crouzol, à la Marine.
(14 août.) La Cour de Cassation déboute le ministère public, contre l'Aristarque (15 août.) La censure est rétablie.
(16 sept.) Louis XVIII meurt.
(17 sept.) CHARLES X, Roi, reçoit les deux Chambres, à St.-Cloud; promet de maintenir la CHARTE CONSTITUTIONNELLE.
(27 sept.) Entrée de Charles X à Paris.
(30 sept.) La censure levée. Revue de la Garde nationale. Bellejournée. (Voy. 1827.)
(1 décembre.) Nombre de généraux de l'ancienne armée, réformés. La bonté du Roi en rétablit quelques-uns.
(22 déc.) Session de 1824-25.

1825. AN V DE M. DE VILLELE
(21 février.) Rapport de la Commission d'enquête sur les Marchés Ouvriers, 5 v. in-4.
(17 avril.) L'indépendance d'Haïti (Saint-Domingue) reconnue, moyennant une indemnité aux colons, qui ne sera payée que bien tard et avec beaucoup de peine.
(20 avril.) Loi sur le Sacrilege.
(27 avril.) Un Milliard aux Emigrés. Les frais de liquidation seront-ils compris dans le Milliard? question agitée en 1828.
(1 mai.) Loi du 3 pour 100.
(24 mai.) Communautés religieuses.
(29 mai.) SACRE DE CHARLES X à Reims. Serment solennel du Roi à la CHARTE.
(13 juin.) Clôture de la session 1824-25.

1826. AN VI DE M. DE VILLELE.
(31 janvier.) Session de 1826.
(12 mars.) Amendement de M. de Chateaubriand contre la traite des blancs adopté par les Pairs, malgré le Garde-des-Sceaux. La loi est retirée.
(8 avril.) Rejet du Droit d'ainesse par la chambre des Pairs; illumination; charges de gendarmerie sur le peuple.
(16 avril.) Gouverneur du duc de Bordeaux, M. de Rivière; Précepteur, M. Tharlin, évêque de Strasbourg. On cite des actes de ce prélat favorables aux Jésuites.
(18 mai.) Missionnaires à Rouen, troubles; à Brest, id. (14 oct.); à Lyon, id. (30 oct.).
(25-27 juin.) Les trois discours de l'évêque d'Hermopolis. 10 Y a-t-il des Jésuites? Doute ministériel (25 juin). 20 Il y a en effet des Jésuites (26 juin). 30 Il est bon qu'il y ait des Jésuites (27 juin).
(27 juin.) Le sieur Guilhem ajoute, à la main, sur un mémoire imprimé: « Les doctrines constitutionnelles triompheront malgré un ministère repoussé par toutes les opinions, flétri par tous les cœurs généreux, qui tend la main aux Jésuites et aux bourreaux de la Grèce héroïque; ministère aussi imprudent qu'inepte; scandale et fléau de la patrie. Il est condamné à Marseille. Discours du substitut Mérendol; ses nonant-cinq, etc., etc.

1828. LES TROIS DERNIERS JOURS DU TRIUMVRAT.
(3 janvier 1828.) Le Triumvirat ministériel (Villele, Corbière et Peyronnet) élevé à la pairie, à la suite de leurs soixante-seize!!! (4 janvier.) Chute du Ministère de sept ans. La France respire. Ministères nos 9 et 10.

PETIT TABLEAU D'UN GRAND DÉSORDRE, ÉTAT COMPARATIF DES BUDGETS DEPUIS LA RESTAURATION,

ANS.	CRÉDIT PRIMITIF.	CRÉDIT DÉFINITIF.	OBSERVATIONS.	DETTE CROISSANTE.
1815.	875,510,000f.	618,390,839f.		100,000,000fr.
1816.	848,232,820	755,577,205	Tous les exercices postérieurs à 1821 ont excédé leurs crédits primitifs; et, depuis 1822, la progression de cet excès est devenue effrayante. (L. de POMPIERRES.)	119,420,000
1817.	638,544,399	725,810,585		160,660,000
1818.	796,894,274	840,266,069		191,757,000
1819.	869,516,125	865,855,109		227,997,125
1820.	871,500,650	875,543,255		238,041,200
1821.	882,233,274	882,521,234		229,052,764
Ici commencent les Budgets Villele.				DÉPENSES EXCÉD.
1822.	938,245,561	949,174,982	20,929,421f.	228,461,250
1823.	938,769,912	1,118,025,162	192,255,250	227,812,045
1824.	929,944,218	986,075,842	56,129,624	237,064,244
1825.	954,807,547	981,972,679	47,165,132	237,088,785
1826.	954,995,865	975,703,027	20,707,162	241,588,785
1827.	915,729,742	992,709,171	76,979,429	238,840,121
1828.	922,711,602	241,357,867

(SUITE.) EXTRAIT D'UN ÉCRIT REMARQUABLE DISTRIBUÉ AUX CHAMBRES.

Si le prince consulte son intérêt, ce système doit être constitutionnel.
« La force des rois est dans le bien qu'ils font au peuple. »
Plus éclairé, mieux obéi, et plus aimé, grâce à la charte, le roi par elle est aussi plus riche. Admise par la charte à régler l'étendue des impôts, la nation pourvoit à tous les besoins avec zèle, car les peuples ont une résignation pour la justice. Depuis la charte, le roi a donc moins à redouter les embarras de finance et les révoltes qui en sont la suite. Il n'a plus à recourir aux dons gratuits, aux édits bursaux, aux lits de justice, aux réductions des rentes. L'histoire financière de la France nous montre dans quel inextricable embarras se trouvait le monarque avant l'établissement de la charte.
Lui seul a l'initiative des lois, des réformes et des institutions patriotiques; à tous il apparaît comme pouvoir tutélaire. Et malgré cet immense pouvoir, il ne doit compte qu'à Dieu seul de sa conduite; la charte a rendu sa personne inviolable et sacrée, elle l'a rendu inaccessible au blâme, elle l'a élevé au-dessus de la région des orages. Le roi doit à la charte la chute de Buonaparte, le paiement des alliés, l'indemnité des émigrés; le salut de la France.
Les princes d'un génie borné craignent seuls d'affaiblir leur pouvoir en le partageant avec le peuple; ils se mettent dans la dépendance de la charte; la censure a étouffé ses plaintes, la fraude a fait mentir sa tribune, son argent a payé sa servitude. Une administration hostile, des confréries politiques, un ministère audacieux, ont jeté leurs chaînes sur le peuple, afin de comprimer tous ses mouvements. Mais, comme le géant hébreux, le peuple a brisé ses fers, et il a emporté sur la montagne les portes de sa prison.
La charte est jurée; elle est utile, elle est bien défendue; il y a donc mauvaise foi, sottise et péril à la détruire; elle a pour elle la religion, ses bienfaits, et sa force. Comme la couronne de fer, elle a pour devise: GARE A QUI NE TOUCHE!

Faut-il créer de nouveaux Pairs???
« Pairs du 5 novembre, la France vous regarde! » LE CONTEMPORAIN.
Sortie du palais Bourbon, l'opposition royaliste est entrée au Luxembourg.
Nous n'avons à examiner ni les titres des nouveaux pairs, ni leur vie passée, ni leurs opinions, ni les causes de leur nomination. Nous n'avons à leur demander ni majorats, ni dotations. Le Roi fait des pairs à volonté; il les a nommés: tout est fini.
On ne peut ni les effrayer, ni les gagner, ni les convaincre; il reste à leur faire du bien. Une loi qui doterait les pairs privés de majorats, une loi qui constituerait leur indépendance, ajouterait à leurs lumières; placés plus haut, ils verraient mieux; honorés par la charte, ils finiraient par l'aimer.
Il est une autre mesure plus efficace, à coup sûr: la charte peut réclamer avec mesure ce qui a été prodigué à des systèmes ministériels; elle a des droits plus sacrés; elle demande beaucoup moins, et pour une meilleure fin.
La majorité actuelle de la pairie ne serait point admise à interdire au ministère ce qu'elle-même a fait récemment en pareille occurrence; elle a besoin d'une création nouvelle qui fasse oublier la sienne; son intérêt est de devenir histoire ancienne. La minorité actuelle de la pairie verrait arriver les nouveaux élus comme on voit arriver des auxiliaires au moment d'une bataille. La couronne aurait cette joie de payer des services oubliés ou méconnus. Les députés seraient heureux qu'on écartât la seule difficulté qui les arrête. Au ministère serait donné le point d'appui qui lui manque, et la liberté d'être utile.
Une création de quarante pairs ne rendrait pas la chambre haute aussi nombreuse que le furent les sénats de Sparte, d'Athènes, de Rome, et que l'est celui des États-Unis.
Si vous admettez qu'il existe au Luxembourg quelques places disponibles, hâtez-vous de les occuper; hâtez-vous d'acquiescer cette majorité qui, plus heureuse que les autres, sera pour un jour impossible à briser. Entrez dans l'enceinte au moment où elle se ferme, afin qu'un dire, à votre aspect, l'opposition, frappée d'effroi, s'écrie comme le prince Macbeth à l'aspect de Banquo: *Is full!* (C'est plein!)
Que le ministère consente à faire pour les amis de la charte ce qu'a fait M. de Villele pour les amis de la censure, et le triomphe de la charte est assuré.
NOTA. « Ces observations avaient été adressées aux Chambres avant le vote de la loi électorale par les nobles Pairs, à une majorité de 76 voix! Pairs de 1828! l'histoire vous attend! » LE CONTEMPORAIN.

Liste chronologique et nomenclature raisonnée de tous les Ministères, etc. Voyez l'Atlas de A. Lesage (comte de Las-Cases).

100 MINISTÈRE DIT D'ESPÉRANCE. 3 mars 1828, actuellement existant. Espérances de mieux! Justice..... Portalis.—Finances... Roy. Aff. étrang. La Ferronnays. Intérieur..... Martignac.—Commerce, S.-Cricq. Guerre..... Decaux. Marine..... Hyde de Neuville. Cultes..... Evêque de Beauvais. Inst. publiq. Vainesnil. Mais. du roi. La Boullerie. Actes, etc. — Ne jamais se presser de faire de compliments à de nouveaux ministres. Elections libres. MM. Roy, de Martignac, La Ferronnays, Hyde de Neuville, à la tribune, donnent des espérances! Ordonnance contre les Jésuites. Mise en accusat. du ministère Villele.	90 MINISTÈRE DE TRANSITION. 4 janvier 1828, dure deux mois. Promesse de légalité et de loyauté. Justice..... Portalis.—Finances... Roy. Aff. étrang. La Ferronnays. Intérieur..... Martignac. Guerre..... Decaux. Marine..... Chabrol. Cultes..... Evêque d'Hermopolis.	80 MINISTÈRE DIT LE DÉPLORABLE. 4 août 1824, dure près de quatre ans. Marche victorieuse de la droite. Justice..... Peyronnet. Aff. étrang. Damas. Intérieur..... Corbière. Guerre..... Clermont-Tonnerre. Marine..... Chabrol. Finances..... Villele, prés. l'évêque. Mais. du roi. Doudeauville. (d'Hermopolis). Actes etc. — Nouveau régime; Serment de Charles X à la Chartre; censure abolie; espérance et joie universelle, de courte durée; réforme des vieux généraux; loi du sacrilège; loi des communautés religieuses; réduct. des rentes; droit d'ainesse demandé; enfin le Jésuitisme est avoué et l'on marche hautement à l'arbitraire, par la corruption et la violence; fause loi de justice et d'amour, repoussée par les Pairs; réjouissances dans Paris! massacres! première chambre septennale dissoute; soixante-seize Pairs; élections de 1827, constitutionnelles, malgré les circulaires, les fraudes, etc.; le triumvirat élevé à la pairie, et chute du ministère déplorable!	70 1er MINISTÈRE DE LA DROITE. 14 décembre 1821, dure près de trois ans. Prise de possession par la droite. Justice..... Peyronnet. Aff. étrang. Montmorency, Chateaubriand, Corbière. Guerre..... Victor, Damas. Marine..... Clermont-Tonnerre. Finances..... Villele, président. Mais.
---	--	--	---

www.books2ebooks.eu